

Attention aux indésirables dans les sacs jaunes !

Cartons de déménagement, de livraison, câbles électriques, bâches en plastique... Tous ces déchets, trouvés dans les sacs jaunes, posent problème en centre de tri !

- Les cartons se recyclent, mais compte tenu de leur taille, **les gros cartons doivent être apportés en déchèterie** dans la benne carton. Dans les sacs jaunes

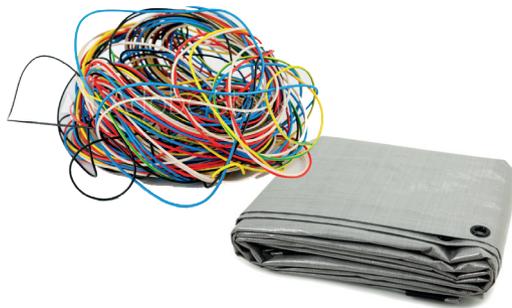
doivent être mis exclusivement : les cartonnets d'emballage des yaourts, des plats préparés..., les petits cartons d'emballage type paquet de céréales, de pâtes... ou encore les paquets de lessive...

- **Les câbles électriques usagés** ne peuvent être recyclés en centre de tri et engendrent des pannes techniques sur les chaînes de tri. Apportez-les en déchèterie.

Une filière spéciale permet de les valoriser en les recyclant. La gaine plastique sera séparée des éléments métalliques (plomb, étain, aluminium, fer, zinc...) et chacun des matériaux pourra ainsi être réutilisé.

- **Quant aux bâches en plastique**, qu'elles soient vertes, blanches, ou bleues, elles sont à déposer en déchèterie exclusivement !

Pour rappel, seuls les emballages et les papiers vont dans le sac jaune !



i Un doute concernant le tri de vos déchets ? Rendez-vous sur www.pluspropremaville.fr / Rubrique «Trier» ou consultez le guide du tri en téléchargement.

Pour encourager les charentais à intégrer de nouvelles pratiques dans leur quotidien en vue de réduire leurs déchets, sans que cela représente un frein financier, le programme d'actions départemental «J'agis pour réduire» apporte son soutien à l'acquisition de certains produits ou installations durables.

Que ce soit à l'attention des particuliers, des structures, des associations..., différentes subventions à l'achat existent.

- **L'achat ou la location de changes lavables** pour les bébés y compris pour une formule test d'un mois si vous hésitez à vous lancer.
- **L'achat de poules ou de**

poulaillers pour réduire ses déchets de cuisine.

- **L'achat de lingettes réutilisables** pour le démaquillage, le change des bébés... par pack de 30 ou de 120 lingettes.
- **L'achat de protections hygiéniques réutilisables**, qu'il s'agisse de serviettes hygiéniques, culottes menstruelles lavables ou de coupes menstruelles.

Vous êtes libres de choisir le fournisseur de votre choix et de faire vos achats sur internet.

i Vous pouvez retrouver les subventions accordées, les modalités d'attribution et faire votre demande en ligne sur www.pluspropremaville.fr



Il reste encore dans notre poubelle noire l'équivalent de 7 kg d'emballages en verre par an et par Charentais qui pourraient être triés et valorisés mais qui partent en centre d'enfouissement.

A l'échelle de la Charente, ceci équivaut à près de 2 450 tonnes par an de verre qui ne sont pas collectés. Au-delà de l'impact environnemental certain puisqu'il s'agit de ressources perdues, ces déchets non triés représentent un surcoût financier de 300 000 € chaque année pour la collectivité qui paie des taxes importantes sur les déchets enfouis. Une somme qui impacte directement les impôts locaux et qui pourrait être facilement économisée.

D'autant que le verre se recycle à 100% et à l'infini ! Recycler le verre est donc un geste simple et efficace qui permet de préserver l'environnement : moins de ressources naturelles à prélever, des économies d'énergie et donc une diminution des émissions polluantes liées

à la consommation d'énergie. **1 tonne de verre recyclé permet de fabriquer 2 200 bouteilles de 75 cl.**

Que peut-on mettre dans le conteneur à verre ? Pour être recyclés, tous les emballages en verre doivent être déposés dans la borne à verre. Ceci concerne les bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre vides, inutiles de les laver. Attention de bien enlever les bouchons et les couvercles ! Lorsqu'ils sont en métal, vous pouvez les mettre dans les sacs jaunes. Les bouchons en liège peuvent être déposés en déchèterie.

Attention aux faux-amis ! En revanche, les autres types de verre, même transparents, ne doivent pas être déposés dans la borne à verre. Surtout pas de : porcelaine, faïence, grès, carrelage, pare-brise, écrans ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselles en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent ou coloré, pots de fleurs, vitrocéramique...

Ces types de verre n'ont pas la même composition, et donc pas les mêmes caractéristiques de recyclage. Leur température de fusion est différente de celle du verre d'emballage. Leur présence lors du recyclage altère donc la qualité du verre recyclé. Amenez-les en déchèterie !

Veillez à ne rien déposer au pied des conteneurs ! Au delà de l'incivilité qui est amendable, le verre est collecté par une grue qui ne permet pas la collecte des autres déchets. De ce fait, les communes sont contraintes de nettoyer les emplacements.

i 1 600 bornes à verre sont implantées en Charente, soit au moins 1 borne par commune et pour 209 habitants.

Pour connaître la borne à verre la plus proche de votre domicile, rendez-vous sur le site internet de www.pluspropremaville.fr, dans la rubrique «Où déposer mon verre» sur la page d'accueil, puis entrez votre adresse.

Les emballages en verre se recyclent à l'infini

